**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL**
**Du mardi 15 novembre 2014 de 18h00 à 20h00**

Date de convocation : le 10 juillet 2014

**PRÉSENTS :** Claude MALIA, Michèle COUVERT, Saliha ARRADA, Brigitte BALBO, Nelly CARRAT, Christelle TORELLI, Eric GERARD, Nicolas MOMETTI.

*Secrétaire de séance :* Eric GERARD

**Ordre du jour :**

**1- Adoption du compte rendu du dernier Conseil du syndical.**

**2- Délibération n°680 : définition des de l'accueil de loisirs 3-11 ans**

**3- Délibération n°681 : Adoption du règlement intérieur de l'accueil de loisirs 3-11 ans.**

**4- Délibération n°682 : Rémunération des personnels vacataires des centres de loisirs.**

**5- Délibération n°683 : Modification du tarif de l'accueil 11-17 ans.**

**6- Diffusion du livret de présentation du Centre socio-culturel.**

**7- Travaux de climatisation du bureau des bibliothécaires.**

**----------**

**1- Adoption du compte rendu du dernier Conseil du syndical.**

Le Compte rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité.

**2- Délibération n°680 : définition des de l'accueil de loisirs 3-11 ans**

Le Conseil Syndical,

- considérant les tarifs actuels de l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans,
- considérant les modifications des temps d'accueil à de septembre 2014 suite à la modification des rythmes scolaires

après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter l'instauration des tarifs suivants à compter du 3 septembre 2014 :

| | | Journée complète | Demi-journée avec repas | Demi-journée sans repas |
|---|---|---|---|---|
| Extérieurs(*) | | 24.00 | 14.40 | 9.60 |
| Villard-Bonnot, Froges | QF>1450 | 22.00 | 13.40 | 9.00 |
| | 340 à 1450 | QF x 0.0152 | QF x 0.0092 | QF x 0.0062 |
| | QF<340 | 5.00 | 3.00 | 2.00 |

*(*) : sont considérés comme « extérieurs » :*
*- enfants des parents travaillant sur l'une ou l'autre des deux communes mais non résidant de Froges et Villard-Bonnot,*
*- enfants scolarisés sur l'une ou l'autre commune, mais non résidant de Froges et Villard-Bonnot.*

**3- Délibération n°681 : Adoption du règlement intérieur de l'accueil de loisirs 3-11 ans.**

Compte tenu des modifications d'organisation de l'accueil de loisirs à partir de septembre 2014 provoquées par l'adoption des nouveaux rythmes scolaires, Monsieur le Président présente les termes du nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs 3-11 ans applicable au 3 septembre 2014.

Après débat, les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, acceptent les termes dudit règlement tel que joint à cette délibération.

**4- Délibération n°682 : Rémunération des personnels vacataires des centres de loisirs.**

- Considérant la nécessité de fixer les tarifs des rémunérations forfaitaires des personnels d'animation employés dans le cadre de l'accueil de loisirs suite à la modification des temps d'accueil le mercredi en période scolaire,
- Considérant le décret n° 2012-581relatif aux conditions de mise en oeuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif,

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide de fixer à compter du 20 juillet 2014 les tarifs des rémunérations forfaitaires des personnels employés dans le cadre de l'accueil de loisirs comme suit :

| | Rémunération brute journée pleine (8h00-18h00) | Rémunération brute mercredi (11h00-18h00) |
|---|---|---|
| animateur non diplômé | 45,00 | 31,50 |
| animateur stagiaire | 50,00 | 35,00 |
| animateur bafa | 60,00 | 42,00 |
| directeur adjoint | 70,00 | 49,00 |
| directeur | 80,00 | 56,00 |

| | Rémunération brute par jour du personnel d'animation en séjours | Rémunération brute par tranche complète de 11 heures de repos compensateurs pris à l'issue du séjours |
|---|---|---|
| animateur non diplômé | 45,00 | 45,00 |
| animateur stagiaire | 50,00 | 50,00 |
| animateur bafa | 60,00 | 60,00 |
| directeur adjoint | 70,00 | 70,00 |
| directeur | 80,00 | 80,00 |

**5- Délibération n°683 : Modification du tarif de l'accueil 11-17 ans.**

- Vu la délibération n°653

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide de modifier à compter du 1er septembre 2014 les tarifs pour l'accueil jeunesse de 11 à 17 ans comme suit :

➔ Accès illimité aux « accueils libres » à la Maison de la jeunesse en période scolaire le mardi et vendredi de 15h00 à 18h00 et le mercredi de 14 h 00 à 18 h 00 et en période de grandes vacances scolaires aux demi-journées ne nécessitant aucune prestation extérieure par l'achat d'une cotisation annuelle valable de date à date :

- Cotisation de 30 € pour le premier enfant,
- Cotisation de 25 € pour le deuxième enfant de la même famille,
- Cotisation de 20 € pour le troisième enfant de la même famille,
- Gratuité pour les enfants suivants de la même famille, ouvrant un droit d'entrée illimitée pour une saison scolaire.

**6- Diffusion du livret de présentation du Centre socio-culturel.**

Le livret du Centre socio-culturel édité fin août sera diffusé dans toutes les boîtes à lettres des 2 communes. La distribution sera faite par les services des communes, en même temps que la distribution des journaux municipaux.

**7- Travaux de climatisation du bureau des bibliothécaires.**

Décision de procéder à la climatisation des bureaux des bibliothécaires. Suite à l'accomplissement de 3 devis, c'est la société AER (de Seyssins) qui interviendra pour un coût de 2 224.80 € TTC.

**----------**

Aucune question n'est ajoutée à l'ordre du jour, et Monsieur le Président clôt la séance.